

Arrêté N° MA-ART-2024-162

OBJET : Arrêté de circulation temporaire, interdiction de stationner, venelle Lucien Fenaux, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, mardi 23 juillet et jeudi 1 août 2024

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

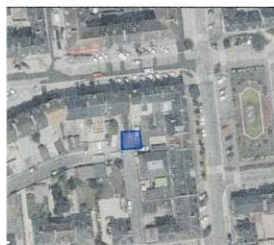
Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande d'arrêté présentée par l'entreprise **SERPOLLET CAEN**, pour finaliser les travaux de raccordement de colonne Enedis (bâtiment dont l'entrée se situe 5 rue du 12 juin 1944) et réaliser le terrassement, venelle Lucien Fenaux, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, **le mardi 23 juillet et le jeudi 1 août 2024 ;**

ARRÊTE

Article 1 : Pendant toute la durée des travaux, le stationnement est interdit venelle Lucien Fenaux (voir plan):



Article 2 : L'entreprise **SERPOLLET CAEN** doit s'assurer que les travaux ne gênent pas la circulation des camions de livraison des différents commerces.

Article 3 : L'entreprise **SERPOLLET CAEN** est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 4 : L'entreprise **SERPOLLET CAEN** est chargée de faire un boitage pour informer les riverains des dates de début et de fin de travaux dans leur rue.

L'entreprise **SERPOLLET CAEN** est chargée de la communication auprès des commerces impactés par les travaux par un boitage et une communication en porte à porte.

Article 5 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur VAL – Kéolis (BUS VERTS),
- Le responsable des services techniques de Les Monts d'Aunay,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le responsable des Voyages de l'Odon,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- L'agent de surveillance de la voie publique,
- L'entreprise **SERPOLLET**.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution. Fait à Les Monts d'Aunay, le 19 juillet 2024

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

P/0

